

## Quel fongicide céréales s'adapte aussi bien au contexte maladie des feuilles de vos blés et vos orges ?



Blés



**Rubis®**  
Dernière feuille étalée  
à gonflement



Maladies ciblées

Avec T1	Sans T1
1,25* L/ha	1,5* L/ha

Septoriose



Rouille jaune



Rouille brune



Orges



**Rubis®**  
Dernière feuille étalée  
à sortie des barbes



Maladies ciblées

Avec T1	Sans T1
1,25* L/ha	1,5* L/ha

Rhynchosporiose



Helminthosporiose



Rouille naine



\*La dose pourra être raisonnable en fonction :

- des caractéristiques pédoclimatiques et parasitaires locales
- des données parcellaires (sensibilité variétale, date de semis, pression maladies)
- des stratégies de traitement envisagées (traitement unique ou programme)

\*se référer au BSV

**Rubis®** : marque déposée BASF.

**AMM** : n° 2110201.

**Composition** : 140 g/L de boscalid + 50 g/L d'époxiconazole + 60 g/L de pyraclostrobine.

**Formulation** : substance huileuse (OD).

**Usages et doses autorisés** : BLÉS, TRITICALE, EPEAUTRE : septoriose, rouilles brune, rouille jaune, helminthosporiose - TRITICALE : oïdium : 2,5 L/ha. ORGES : rhynchosporiose, oïdium, helminthosporiose, ramulariose, rouille naine : 2,5 L/ha. SEIGLES : rhynchosporiose, rouille brune : 2,5 L/ha. AVOINES : rouille couronnée, oïdium : 2,5 L/ha.

**Classement toxicologique**:

Mention d'avertissement : Attention



H315 : provoque une irritation cutanée. H319 : provoque une sévère irritation des yeux. H317 : peut provoquer une allergie cutanée. H332 : nocif par inhalation. H351 : susceptible de provoquer le cancer. H360Df : peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité. H400 : très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Distance aux points d'eau** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**Distance aux aires non cultivées adjacentes** : Pour protéger les arthropodes, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure d'une aire non cultivée adjacente.

**Nombre maximum d'applications** : 1/an\*.

\*Il est recommandé d'utiliser Rubis® ou tout autre produit à base d'une substance active du groupe des SDHI (inhibiteurs du complexe mitochondrial) :

- dans la limite d'1 application par an et par culture,
- en respectant les doses homologuées. Ainsi, les applications multiples de doses réduites sont à proscrire,
- de manière préventive ou le plus tôt possible dans le cycle de développement des agents pathogènes cibles.

**Délai avant récolte** : 35 jours.

**Délai de rentrée dans la parcelle** : 48 heures après traitement.

**Evolution réglementaire au 1er janvier 2015 - Avertissement** : Nouvelle mention de danger H360Df (peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité) remplace H361fd (susceptible de nuire à la fertilité et susceptible de nuire au fœtus) :

- Interdiction de tout mélange avec une autre spécialité phytosanitaire (hors mélange autorisé).
- Interdiction d'emploi par des femmes enceintes ou allaitantes.

Pour les employeurs :

- Réalisation d'une analyse bénéfices/risques à renseigner dans le Document Unique, pour substituer ou non la spécialité.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)

Protection utilisateur lors préparation bouillie : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues ,lunettes de sécurité ou écran facial.

Octobre 2015. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du **N° Azur BASF 0810 023 033** qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 617CFFE1015SUD.

#### 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

##### AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

##### PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

##### APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France - Agro recommande Osmofilm®.  
© Marque déposée Sté PANTEK France

#### Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF France - Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou <a href="http://www.agro.bASF.fr">www.agro.bASF.fr</a>
Une question de santé	MSA	N°Vert 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>